

VIE PROFESSIONNELLE
PROTECTION DES BIENS

VÉHI PRO Flotte

L'assurance des flottes automobiles du BTP.



l'Auxiliaire BTP

L'assurance toujours à votre hauteur

VEHI PRO FLOTTE

Un contrat unique
pour tous les
véhicules de
votre entreprise

Notre solution
sur-mesure qui
s'adapte à tous
vos besoins.

Vos risques sont spécifiques

Avoir une flotte de véhicules vous expose à des risques de dommages causés aux tiers suite à un accident de la circulation, ou du fait de l'utilisation d'un engin ou d'un véhicule terrestre dans le cadre de vos activités professionnelles. S'ajoutent des risques de bris de glace, de vol ou d'incendie.

Fidèle à sa vocation d'accompagner tous les acteurs de la construction, L'Auxiliaire vous propose VEHI PRO FLOTTE, le seul contrat d'assurance automobile dédié aux professionnels du BTP.

« Avec L'Auxiliaire, vous disposez d'un savoir-faire et d'une expertise uniques dans l'assurance des métiers du bâtiment et des travaux publics. »

LES FORMULES ET GARANTIES

4 FORMULES POUR LES AUTOMOBILES, CAMIONNETTES ET ENGIN, 2 POUR LES DEUX-ROUES

GARANTIES D'ASSURANCE	FORMULE ESSENTIEL	FORMULE ÉQUILIBRE	FORMULE SÉRÉNITÉ	FORMULE LIBERTÉ
Responsabilité civile automobile				●
Responsabilité civile des véhicules au travail ⁽¹⁾	●	●	●	●
Défense pénale et recours suite à un accident				●
Dommages corporels du conducteur	●	●	●	●
Bris de glace	●	●	●	●
Vol et tentative de vol				●
Incendie				●
Dommages tous accidents				●
Indemnisation +		●	●	●
Aménagements professionnels et accessoires hors-série ⁽²⁾		●	●	●
Bagages et objets personnels		●	●	●
Matériels et marchandises transportés	●	●	●	●
Dommages de bris interne ⁽¹⁾			●	●
Immobilisation du véhicule ⁽¹⁾			●	●
Protection juridique (au contrat)	●	●	●	●
Pertes financières ⁽¹⁾			●	●

Inclus dans la formule ● Garanties optionnelles ⁽¹⁾ sauf deux-roues ⁽²⁾ sauf camions, semi-remorques, remorques, engins

DES GARANTIES D'ASSISTANCE ÉTENDUES

GARANTIES D'ASSISTANCE Pour vos automobiles, camionnettes et deux-roues	FORMULE DE BASE	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3 (hors deux-roues)	FORMULE 4 (hors deux-roues)
Aide au constat amiable					
Assistance aux personnes sans le véhicule					
Assistance aux personnes avec le véhicule					
Assistance aux véhicules - panne 50 km					
Assistance aux véhicules - panne 0 km					
Véhicules de remplacement pendant 5 ou 10 jours					
Véhicules de remplacement pendant 10 ou 15 jours					
GARANTIES D'ASSISTANCE Pour vos camions, semi-remorques, remorques, engins	FORMULE DE BASE	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	
Aide au constat amiable					
Assistance aux personnes sans le véhicule					
Assistance aux personnes avec le véhicule					
Assistance aux véhicules - panne 50 km					
Véhicules de remplacement pendant 5 ou 10 jours					

VOS BÉNÉFICES

Tous les véhicules et les collaborateurs de votre entreprise sont automatiquement assurés

Tous les risques liés à la mobilité sont couverts (responsabilité civile, dommages, dommages corporels du conducteur, assistance aux personnes et aux véhicules) sans surprime novice pour les jeunes conducteurs.

Gestion simplifiée de votre contrat d'assurance

Quelle que soit l'évolution de votre parc au cours de l'année, l'ajustement de votre cotisation a lieu une fois par an (à partir de 40 véhicules assurés).

Des garanties d'assistance étendues

5 formules au choix pour vos automobiles et camionnettes, et 4 formules pour vos deux-roues, camions, semi-remorques et engins.

Une protection juridique au contrat

Des services innovants pour agir sur le risque routier

Avec son Pack services risque routier, L'Auxiliaire vous accompagne dans la mise en place d'une politique de prévention efficace.

Améliorez votre niveau global de sécurité grâce à notre offre de services innovants : atelier de prévention, application conduite connectée et coaching personnalisé.

VEHI PRO FLOTTE

Pour chaque type de véhicule (automobile, deux-roues, utilitaire, camion, engin de chantier...), plusieurs formules de garanties professionnelles s'offrent à vous.

VEHI PRO VOUS PERMET DE GERER LES IMPRÉVUS

Avec nos garanties d'assistance, poursuivez votre activité avec sérénité.



Nos autres contrats de la gamme VÉHI PRO

VÉHI PRO MISSION

Vos collaborateurs utilisent leur véhicule personnel régulièrement à titre professionnel ?

VÉHI PRO MISSION est un contrat unique qui couvre les véhicules personnels de vos collaborateurs en mission et garantit votre responsabilité de chef d'entreprise. Tous les collaborateurs peuvent être assurés, y compris les conducteurs novices.

Vous n'avez plus aucun risque de conflit avec vos collaborateurs. Tout accident survenu lors d'une mission est pris en charge par VÉHI PRO MISSION.

Vos collaborateurs bénéficient d'une assistance efficace avec, pour les non sédentaires, la possibilité d'avoir un véhicule de remplacement. Ils peuvent ainsi continuer à exercer leur mission, même en cas d'imprévu : panne, crevaison, vol...

VÉHI PRO TRANSPORT

Une partie de votre activité relève du transport pour le compte de tiers ?

Le contrat VÉHI PRO TRANSPORT garantit la responsabilité civile du conducteur pour les conséquences des dommages corporels et/ou matériels causés par son véhicule à des tiers.

VÉHI PRO TRANSPORT propose également des garanties couvrant les dommages corporels du conducteur, les dommages matériels au véhicule, ainsi que des prestations d'assistance aux personnes et aux véhicules.





www.auxiliaire.fr

Nos agences

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

Le Courtage

04 72 74 52 55
courtage@auxiliaire.fr

01 Bourg-en-Bresse

04 74 22 42 51
bourg@auxiliaire.fr

04 Digne

04 92 74 75 45
digne@auxiliaire.fr

05 Gap

04 92 51 78 77
gap@auxiliaire.fr

26-07 Valence

04 75 44 66 00
valence@auxiliaire.fr

38 Grenoble

04 76 87 90 61
grenoble@auxiliaire.fr

39 Dole

03 84 72 37 17
dole@auxiliaire.fr

42 Saint-Etienne

04 77 21 14 46
saint-etienne@auxiliaire.fr

69 Lyon-Villeurbanne

04 72 44 45 01
villeurbanne@auxiliaire.fr

71 Mâcon

03 85 20 45 35
macon@auxiliaire.fr

73 Chambéry

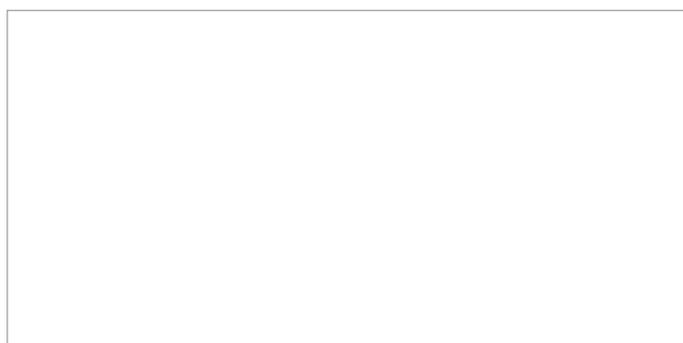
04 79 85 40 03
chambery@auxiliaire.fr

74 Annecy

04 50 45 42 58
annecy@auxiliaire.fr

84 Avignon

04 90 85 06 92
avignon@auxiliaire.fr



 **L'Auxiliaire BTP**
L'assurance toujours à votre hauteur

VEHI PRO Flotte - Contrat élaboré par la SGAM BTP pour le compte des Mutuelles affiliées.

L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06
SIREN 775649056 - code APE 6512Z - ADEME FR325390_03IUSC - www.auxiliaire.fr - 04 72 74 52 52 - auxiliaire@auxiliaire.fr